ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
DÉPARTEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS

Affaire suivie par :

Bureau n° 3.1
Barbara DURAND
Cheffe du bureau
Tél : 03 28 37 16 30

Tiphaine KERVOT
Gestionnaire CAFFA
Mél : caffa@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 07 JUIL. 2026

La Rectrice de région académique
Rectrice d'Académie
Chancelière des universités

à

Messieurs les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services
de l'éducation nationale du Nord et du Pas-de-Calais,
Monsieur le directeur de l'INSPE Lille Nord de France,
Mesdames et messieurs les chefs
des établissements publics du 2nd degré,
Mesdames et messieurs les IA-IPR,
Mesdames et messieurs les IEN-ET/EG,
Madame la directrice de l'EAFC,

Objet : Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) - Session 2027

Références : Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015
Arrêté ministériel du 20 juillet 2015
Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015

J'ai l'honneur de vous informer des modalités d'organisation de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) au titre de la session 2027.

1. Conditions d'inscription

L'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est ouvert aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation titulaires, et aux contractuels en CDI justifiant au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de services dans un établissement du second degré.

2. Modalités d'examen

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique repose sur deux années et comprend :

Une épreuve d'admissibilité
Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, comprenant un rapport d'activité et des rapports d'évaluation (administrative et pédagogique). L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.
Deux épreuves d'admission
L'admission comporte deux épreuves : • une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien avec le jury ; • une épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel.

En cas de non admission à l'examen, les candidats conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session où ils ont été déclarés admissibles.

3. Calendrier des inscriptions

Le registre des inscriptions sera ouvert :

du mercredi 15 juillet (à 10 heures) au vendredi 9 octobre 2026 (à 17 heures).

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site académique :

http://www1.ac-lille.fr - (Rubrique « Concours/Métiers » - Certifications).

Avant de procéder à l'inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales ainsi que toutes les conditions requises par la réglementation de l'examen.

Le dossier, rempli et signé par le candidat, devra être envoyé pour **le vendredi 9 octobre 2026** (au plus tard) à 17 heures à l'adresse : caffa@ac-lille.fr

Seules les demandes d'inscription présentées durant la période d'inscription seront prises en considération. Aucune dérogation ne sera accordée, quel que soit le motif invoqué.

Les candidats souhaitant se préparer aux épreuves peuvent s'inscrire :

- A deux journées de formation continue en faisant la demande auprès de l'INSPE à l'adresse mail suivante : inspe-formation-continue@univ-lille.fr ;
- En année de M1 du Master Expertise De La Formation (EDLF) pour la préparation à l'admissibilité, en s'adressant au même service de l'INSPE.

Les personnes déjà inscrites l'année dernière au Master EDLF poursuivent leur formation sans nouvelle demande d'inscription.

Je vous remercie d'assurer une diffusion la plus large possible de la présente circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité.

ACADÉMIE DE LILLE

Sophie BÉJEAN